

D'Edvard C. Jones et William Chaplin, de Ste. Catherine, province d'Ontario, demandant le renouvellement d'un certain brevet d'invention connu sous le nom de "*Rodden's improved capped Ferrule or Socket.*"

Du président et directeurs de la banque St. Laurent, demandant certains amendements à son acte d'incorporation.

L'honorable Président a présenté à la Chambre des états des baptêmes, mariages et sépultures dans les districts de *Saguenay* et de *Beauce* et dans le comté de *Compton*, pendant l'année 1875.

Ordonné, qu'ils soient déposés sur la table et ils sont comme suit :

(Voir documents de la session No. 16.)

L'honorable M. Read, secondé par l'honorable M. Skead a proposé

Qu'il soit présenté une humble adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général pour prier Son Excellence de vouloir bien faire transmettre à cette Chambre un état indiquant les sommes qui figureraient au crédit du gouvernement en Angleterre, soit chez les agents financiers du gouvernement ou dans des banques canadiennes ou chez leurs agents, le montant dans chaque cas et le taux de l'intérêt, s'il en est dû, à la date du 1er février, 1876.

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur-Général par ceux des membres de cette Chambre qui sont membres du Conseil Privé.

Conformément à l'ordre du jour le bill intitulé : " Acte pour confirmer la fusion de la banque de la cité et de la banque royale canadienne, et pour incorporer la banque consolidée du Canada, " a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. Campbell, secondé par l'honorable M. Allan, il a été Ordonné, qu'il soit renvoyé au comité des banques, du commerce et des chemins de fer.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre s'est ajournée à loisir, et s'est mise en comité général sur le bill intitulé : " Acte pour pourvoir à la nomination de sous-inspecteurs des pénitenciers dans Manitoba et la Colombie-Britannique. "

(En Comité.)

Quelque temps après, la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable M. Ferrier a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. Letellier de St. Just, secondé par l'honorable M. Scott, il a été.

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois présentement.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill auquel il demande son concours.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre s'est ajournée à loisir, et s'est mise en comité général sur le bill intitulé : " Acte pour établir des dispositions pour la collection et l'enregistrement de la statistique criminelle en Canada. "